



LE DÉPARTEMENT
POLE SOCIAL

ARRÊTÉ
2023-ETSPH-006

**Portant la mise en œuvre de la nouvelle nomenclature
FINESS
De la Section d'accueil de jour
Situé : 31 route de Saint François
73130 SAINT-MARTIN-SUR-LA-CHAMBRE**

Direction personnes âgées – personnes handicapées
Service Accueil en établissement PH et SAAD
CS 71 806
73018 CHAMBERY Cedex

Contact : Hanifa MCHINDA
☎ 04 79 60 28 86
✉ hanifa.mchinda@savoie.fr

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

- VU Le code de l'action sociale et des familles – articles L.313-1 à L.313-9 relatifs aux autorisations, articles R.313-1 à R.313-10 relatifs aux dispositions générales des droits et obligations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ; articles D.313-11 à D.313-14 relatifs aux contrôles de conformité des établissements ;
- VU L'arrêté du Président du Conseil Départemental en date 03 janvier 2017 portant renouvellement de l'autorisation du foyer d'hébergement situé à SAINT JEAN-DE-MAURIENNE (73300) ;

Considérant l'instruction n° DRESS/DMSI/DGCS/2018/155 du 27 juin 2018 relative à la mise en œuvre dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) de la nouvelle nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques ;

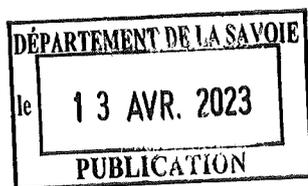
Considérant la demande du gestionnaire en date du 19 janvier 2023 attestant de la nouvelle dénomination de la structure « SAJ LES CETIVES » ;

ARRÊTÉ

Article 1 - L'autorisation visée à l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles délivrée à l'Association DELTHA Savoie pour le fonctionnement du Foyer d'hébergement « SECTION D'ACCUEIL DE JOUR » 31 route de Saint François, 73130 SAINT-MARTIN-SUR-LA-CHAMBRE est modifiée par :

- le changement de dénomination de la structure « SECTION D'ACCUEIL DE JOUR » en « SAJ LES CETIVES » ;
- la mise en œuvre de la nomenclature.

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20230411-2023-ETSPH-006-AR
Date de réception préfecture : 14/04/2023



Article 2 - Pour le calendrier des évaluations, la présente autorisation est rattachée à la date de renouvellement du SAJ pour une durée de 15 ans à compter du 28 novembre 2017, soit le 28 novembre 2032. Le renouvellement de l'autorisation, à l'issue des 15 ans, sera subordonné aux résultats de l'évaluation mentionnée à l'article L.312-8 du code de l'action sociale et des familles, dans les conditions prévues à l'article L.313 5 du même code.

Article 3 - Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation devra être porté à la connaissance de l'autorité compétente selon l'article L.313-1. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de l'autorité compétente concernée.

Article 4 - Ces modifications sont enregistrées au Fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) selon les caractéristiques suivantes :

Entité juridique : DELTHA SAVOIE
Adresse : 134 Allée des Ateliers, 73250 SAINT PIERRE D'ALBIGNY
N° Finess : 730784816
Code statut : 61 – Ass.L.1901 R.U.P

Etablissement : SAJ LES CETIVES
Adresse : 31 Route de Saint François, 73130 SAINT-MARTIN-SUR-LA-CHAMBRE
N° Finess : 730000858
Catégorie : 449 Etab. Accueil Non Médicalisé pour personnes handicapées (E.A.N.M)

Equipements sociaux :

Discipline		Clientèle	Capacité totale
	21 – Accueil de jour (sans distinction entre semi-internat et externat)	117 – déficience intellectuelle	10

Article 5 - Dans les deux mois de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet soit d'un recours gracieux devant l'autorité compétente, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble.

Article 6 - Monsieur le Directeur général des services départementaux, Madame la Directrice générale adjointe du pôle social et Monsieur le Président de DELTHA SAVOIE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié sur le site Internet du Département de la Savoie,
- affiché à la Mairie de la commune concernée.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation,

13 AVR. 2023
Isabelle ROBERT
Secrétaire générale

CHAMBÉRY, le 11 AVR. 2023

Le Président,
Pour le Président
La Vice-présidente
déléguée

Corine WOLFF

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20230411-2023-ETSPH-006-AR
Date de réception en préfecture : 11/04/2023